

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 Mars 2025

Objet du conseil : Réunion de fin de saison préparatoire à l'AG.

Ouverture du conseil : 17h20

Personnes présentes :

- Membres du Conseil d'Administration :

**Michel Savy
Norbert Hallu
Jacky Bouic
Yvan Prévost
Matthieu Villeneuve
Jérôme Pitois
Jean Pierre Campistrau
Guillaume Charmaty
Martial Fellet
David De Carvalho
Franck Indias
Laurent Marbeau**

- Invité

**Bernard BONNEFOND faisant office de garde au sein de la
société de chasse TOCTOUCAU LESTICAIRE 318SC**

En tout début de conseil Yvan Prévost prend la parole et déclare avoir été victime de paroles déplacées et menaces envers sa personne de la part d'une personne membre de la société de chasse. Aucun nom n'est cité, Yvan fortement affecté annonce sa démission et remet sur le champ l'ensemble des dossiers administratifs à Matthieu Villeneuve.

Proposition est faite à Yvan de ne pas réagir à chaud, laisser un peu de temps passé et revenir vers nous pour confirmer ou non son choix.

Rappel de l'ordre du jour du CA

1 - Définition date de l'AG

La date d'Assemblée générale est arrêtée au samedi 26 Avril 10h.

2 - Travaux domaine, budget pour 2024-2025

Les dépenses liées aux travaux sur le territoire se sont élevés à 1920 euros pour l'année écoulée.

Des travaux de sécurisations des lignes de battues par agrandissement des largeurs des allées seraient nécessaire sur le chemin allant de la mare à la rue des Arrestieux.

Autres zones devant être traitées, les limites de propriété avec la chasse de Darblade qui seraient aussi à reprendre.

La nécessité d'utiliser un broyeur a été soulevée, solution onéreuse au vue du linéaire journalier pouvant être traité, la vitesse d'avancement en travail de l'engin forestier équipé d'un broyeur étant de l'ordre de 1 km/h. L'utilisation d'un gyrobroyeur pourrait être suffisant et permettrait de traiter des linéaires bien plus importants pour la même dépense.

Décision : Martial demande un devis auprès de l'une de ses connaissances et revient vers nous.

3 - Constitution de bureau de l'association (sorties, élections, réélections)

- **Qui sort 3ème année : M Chamarty, M De Carvalho, M Campistrau**

Guillaume Charmarty et David de Carvalho ne souhaitent pas se représenter.

- **Démissionnaire : Yvan PREVOST**

Attente confirmation, discussion à venir avec Laurent.

- **Qui se représente ?**

Le CA d'un point de vue purement réglementaire peut être constitué de 9 membres. Les membres du CA réunis ce jour proposent de rester à 12 membres. Décision validée.

Le courriel d'information faisant office de *convocation à l'Assemblée Générale* et qui sera diffusé à l'ensemble des membres de notre société de chasse devra porter à la connaissance de chacun des membres la possibilité d'intégrer le Bureau de notre société de chasse. Proposition de candidature à faire à l'adresse mail de Laurent, laurent.marbeau@wanadoo.fr date limite pour candidater 12 Avril 2025 soit 15 jours avant la date de l'AG. Rappel deux postes à pourvoir.

- **Y a t il des nouveaux ?**

Jérôme Pitois annonce qu'Anthony serait intéressé.

4 - Points à débattre pour AG

- **Cabane à grives**

Le positionnement des cabanes à grives devront à l'avenir être proposées au CA afin d'être validé ou non par le CA. La cabane de Jean Luc devra être

démontée par Jean-Luc qui s'est annoncé partant. Cette cabane positionnée dans le sens du passage au-devant du parking, zone privilégiée par la majorité des chasseurs, ne peut demeurer. En aucun cas cette cabane ne pourra subsister.

- **Gestion administration**

Petit gibier :

Bilan sur le nombre de gibier lâcher : 664 pièces dont 594 faisans et 70 perdreaux.

10 Faisans offerts par l'éleveur.

Le pourcentage de reprise s'élève à 59%.

Mise en concurrence de l'éleveur « faisanderie du puits Gaillard », mission de consultation confiée à Jérôme Pitois sur la base d'un objectif de têtes devant être lâchées voisin de celui de 2024 soit environ 600 faisans et 60 perdreaux.

Grand Gibier :

30 timbres grand gibier vendus sur la saison 2024-2025.

Le plan de chasse arrêté pour la saison sur 4 chevreuils et 3 sangliers a été rempli.

Il est décidé de reconduire le plan de chasse chevreuils sur les bases de la saison écoulée soit 4 bêtes.

6 bracelets sangliers seront commandés pour 2025-2026 (1 euro le bracelet).

Nuisible :

Capture d'un renard cette année.

1 pie prélevée au fusil.

Lors de la dernière battue deux renards ont été formellement identifiés.

Il est demandé par le Président à Bernard Bonnefond d'intervenir sur le territoire de manière plus assidue afin de réguler la présence des nuisibles sur notre territoire et notamment tenter de réduire le nombre de renard.

Il est rappelé à Bernard Bonnefond que le Président à **obligation** de déclarer à la Fédération de chasse 33 les prélèvements réalisés sur le territoire pour lequel il est **responsable du plan de chasse**. Le bilan de fin de saison porte aussi sur les prélèvements des nuisibles (Hors plan de chasse). Afin de permettre au Président de renseigner la fiche de prélèvement dont un exemple est joint ci-dessous, il est demandé au responsable des battues de communiquer au président une copie du cahier de battues portant les dates, les espèces chassées (sangliers / chevreuils) le nombre d'heures chassées pour chaque battue, le nombre de participants, le nombre et le sexe des bêtes prélevées. Il est demandé à Bernard Bonnefond d'informer le président sur les prélèvements de nuisibles réalisés.

EXEMPLE de Tableau de la fédération devant être complété en ligne sur le site de la fédération

- **Allocation aux piqueux**

Une allocation de 100 euros est allouée à Martial.

- **Ouverture du lièvre**

Le lièvre restera fermé pour la saison de chasse 2025-2026.

- **Lâchers : de ce que j'ai pu entendre : il paraît qu'il y en a trop d'une part et absence de perdreaux regrettée d'autre part (il vaut mieux en joindre régulièrement aux lâchers que 60 d'un coup...)**

Le nombre de lâchers soit 12 + 2 sera reconduit pour la prochaine saison.

1 lâcher de 60 perdreaux programmé

10 perdreaux seront intégrés à deux lâchers faisans.

Le nombre de gibier lâché la saison prochaine sera arrêté en début de saison après le bilan sur les recettes liées à la vente des cartes.

Il a été rappelé que notre territoire 100% composé de parcelles boisées n'est pas propice à la conservation des perdreaux qui est un gibier de plaines agricoles.

- **Volontaire plumeuse**

Sujet toujours en cours

- **Modification du règlement intérieur ?**

Pas de modification du règlement intérieur

- **Nombre de battues dans l'année.**

Il sera reproduit sensiblement le même calendrier battue pour la prochaine saison. Le chevreuil sera chassé sur les mois de novembre et décembre.

- **Lâcher en fin de chasse de faisans**

Il sera établi un bilan en septembre sur les résultats du lâcher du 1 mars 2025 et nous aviserons en fonction.

- **Dons, résultats, rechercher nouveaux donateurs.**

3 donateurs pour un total de 900€.

- **Déclarer Mensuellement les résultats des battues**

Le président doit se charger de récupérer le mode opératoire de saisie des déclarations mensuelles à opérer auprès de la fédération 33.

- **Nommer les responsables de battues, les chefs de lignes et les responsable sécurité (pose des panneaux de battue)**

Martial sera le responsable des battues pour 2025-2026. Martial et le président décideront du suppléant battue devant être porté sur le cahier de battue remis par le président au responsable battue.

- **Récupérer à la FDC33 les Panneaux « Réserve de Chasse » et « Chasse Gardée » + cahier de battue**

En charge du président.

Fin de CA 20h